

**PRINCIPES DE SELECTION  
EN EQUIPE DE FRANCE  
2026 - 2028**

La FFTT souhaite être représentée par une équipe de France (EDF) qui brille par ses résultats dans les catégories seniors.

La FFTT a donc pour objectifs de former et de préparer les pongistes pour réaliser des performances sur les compétitions de référence que sont les Jeux Olympiques, les Championnats du Monde, les Championnats d'Europe et les Jeux multisports.

La FFTT, en partenariat avec l'Agence Nationale du Sport, a défini une organisation centrée uniquement sur des principes de réussite au plus haut niveau avec la création de cellules de performance. Les sélections seront faites en cohérence avec cette ambition.

La sélection en EDF représente, soit une finalité sportive au service du tennis de table français, soit une étape pour atteindre le plus haut niveau.

La FFTT définit les sélections en EDF à l'issue d'un comité de sélection qui prend en compte :

- Les critères de sélection, définis pour chaque compétition par la DTN, basés sur les performances ou le potentiel de performance de l'athlète ;
- les modalités de qualification définies par le CIO, le CNOSF, l'ITTF et l'ETTU aux compétitions concernées (ranking, quotas).

Elle se réserve le droit d'engager les équipes et les individus sur ces compétitions.

**CRITERES DE SELECTION  
POUR LES COMPETITIONS DE REFERENCE SENIORES  
ANNEE 2026**

**Compétitions :**

- TOP 16 européen : *du 5 au 8 février à Montreux, Suisse ;*
- Coupes du Monde individuelles : *du 30 mars au 05 avril à Macao, Macao ;*
- Championnats du Monde par équipes : *du 28 avril au 10 mai à Londres, Angleterre ;*
- Championnats d'Europe U21 : *du 17 juin au 21 juin à Cluj, Roumanie ;*
- Championnats d'Europe individuels : *du 11 au 18 octobre à Ljubljana, Slovénie ;*
- Coupe du Monde par équipes mixtes : *29 novembre au 06 décembre à Chengdu, Chine ;*

**Dates prévisionnelles des comités de sélection :**

- Top 16 européen : *suite aux invitations de l'ETTU ;*
- Coupes du Monde individuelles : *suite aux invitations de l'ITTF ;*
- Championnats du Monde par équipes : *le 6 ou 7 avril 2026 ;*
- Championnats d'Europe U21 : *suite aux invitations de l'ETTU ;*
- Championnats d'Europe individuels : *entre le 14 et le 18 septembre 2026 (sous réserve des dates limites indiquées dans le prospectus ETTU à recevoir)*
- Coupe du Monde par équipes mixtes : *5 semaines avant la compétition (sous réserve des dates limites indiquées dans le prospectus ITTF à recevoir et des contraintes administratives, visa...etc, en vigueur à date)*

### Critères de sélection :

#### **TOP 16 Européen :**

Sur invitation de l'ETTU et validation de la DTN.

#### **Coupes du Monde individuelles :**

Sur invitation de l'ITTF et validation de la DTN

#### **Championnats du Monde par équipes :**

Les équipes de France féminine et masculine seront composées de 5 joueuses et de 5 joueurs maximum :

Les critères ci-dessous sont établis sur la période comprise entre le 27/10/2025 et le 7 avril 2026.

Les joueurs et joueuses retenus seront :

- 1) Le joueur(se) numéro 1 français au classement mondial individuel du 7 avril (date du comité de sélection),
- 2) 3 ou 4 joueurs(ses) sur choix DTN, **basés notamment** sur des performances régulières de niveau mondial en individuel\*,
- 3) Potentiellement 1 joueur(se) sur choix DTN sur profil (âge, potentiel) avec savoir-faire et savoir-être liés à la compétition internationale de haut niveau.

*\*Performance individuelles de niveau mondial :  
victoires obtenues sur les épreuves du WTT, ITTF et ETTU (hors compétitions de clubs),  
sur des joueurs ou joueuses figurant dans les 50 premières places au classement mondial (WR) à date de la performance.*

## Championnats d'Europe U21 :

Sur invitation de l'ETTU et validation de la DTN.

## Championnats d'Europe Individuels :

Les équipes de France féminine et masculine seront composées de :

- Epreuve du simple : 5 joueurs et 4 joueuses maximum (quotas obtenus à l'issue des CE par équipes 2025 de Zadar)
- Épreuves des doubles : 2 paires maximum par épreuve

Les joueurs et joueuses retenus seront :

- 1) Le(la) joueur(se) numéro 1 français(e) au classement mondial du 14 septembre 2026 (sous réserve des dates limites indiquées dans le prospectus ETTU à recevoir)
- 2) Choix DTN, **basés notamment** sur les joueurs(ses) ayant réalisé des performances régulières en simple de niveau mondial\*.

*\*Performance de niveau mondial :*

*Messieurs : victoires obtenues entre le 10 mars et le 14 septembre 2026 sur les épreuves du WTT, ITTF et ETTU (hors compétitions de clubs), sur des joueurs figurant dans les 30 premières places au classement mondial (WR) à date de la performance.*

*Dames : victoires obtenues entre le 10 mars et le 14 septembre 2026 sur les épreuves du WTT, ITTF et ETTU (hors compétitions de clubs), sur des joueuses figurant dans les 50 premières places au classement mondial (WR) à date de la performance.*

*NB : dans le cas de résultats significatifs en doubles en compétitions WTT, une paire de double par genre, composée de joueurs non qualifiés en simple, pourrait être sélectionnée.*

## Coupe du Monde par équipes mixtes à Chengdu décembre 2026 :

### Critères susceptibles d'évoluer en fonction de la formule de la compétition

L'équipe de France mixte sera composée de 5 joueuses et de 5 joueurs maximum.

Les joueuses et joueurs retenus seront :

- 3) Le(la) joueur(se) numéro 1 français(e) au classement mondial individuel du 26 octobre 2026 (sous réserve des dates limites indiquées dans le prospectus ITTF à recevoir)
- 4) Choix DTN, **basés notamment** sur les joueurs(ses) ayant réalisé des performances régulières de niveau mondial\*.

*\*Performance de niveau mondial :*

*Individuel : victoires obtenues entre le 1<sup>er</sup> juin et le 19 octobre 2026 sur les épreuves du WTT, ITTF et ETTU (hors compétitions de clubs), sur des joueurs ou joueuses figurant dans les 50 premières places au classement mondial (WR) à date de la performance.*

### Dispositions complémentaires

Pour l'ensemble des sélections ci-avant mentionnées, le respect de la [Convention des Sportifs de Haut Niveau](#) (Convention SHN) et de la [Charte des Equipes de France](#) (Charte EDF) et de la [Charte d'éthique et de déontologie de la FFFT](#) est indispensable.

Aussi, les critères sportifs exposés ci-avant ne sont pas exclusifs. La décision finale de sélection relève de la stricte discrétion du Comité de sélection. Des motifs extra-sportifs peuvent être pris en compte par le comité de sélection. Ainsi, la FFFT se réserve le droit de privilégier certains choix dont l'objectif légitime sera de garantir l'image, le bon équilibre et la sécurité du groupe Equipe de France sélectionné. Il est entendu, néanmoins, que la sélection doit s'appuyer sur des éléments suffisamment objectifs, proportionnés et justifiables (situation personnelle rendant impossible la sélection, blessure, comportements contraires à la charte d'éthique et de déontologie dûment identifiés pouvant impacter l'image, le bon équilibre et la sécurité au sein du groupe Equipe de France, etc.).